

**D 2024-015**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 5 mars à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Présents :** Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Serge TICHKIEWITCH.

**Absent excusé :** Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

**Absent :** Jérôme GINOLLIN, Mathieu SCIASCIA

**Assiste à la réunion :** Christophe MAREC, Laetitia ACHARD

**Secrétaire de séance :** Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrage exprimés : 7
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstentions : 0

**Objet : Approbation du compte administratif - Station-service.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Ginollin Pascal, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		53 852.48 €	16 077.71 €		16 077.71 €	53 852.48 €
Opérations de l'exercice	41 168.78 €	47 270.00 €	940 502.81 €	877 602.17 €	981 671.59 €	924 872.17 €
<b>TOTAUX</b>	41 168.78 €	101 122.48 €	956 580.52 €	877 602.17 €	997 749.30 €	978 724.65 €
Résultats de clôture		<b>59 953.70 €</b>	<b>78 978.35 €</b>		<b>-19 024.65 €</b>	

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser



4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire  
Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Ont signé au registre des délibérations :

CHALAMEL Odile donne pouvoir à Amandine PAGET	
FLEURY Marc	
GALENE Pierre-Damien	
GINOLLIN Jérôme <u>ABSENT</u>	
GINOLLIN Pascal	
ROCH EUVRARD Céline donne pouvoir à Pascal GINOLLIN	
SCIASCIA Mathieu <u>ABSENT</u>	
TALLON PAGET Amandine	
TICHKIEWITCH Serge	

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Récoltes ou excédents	Dépenses ou déficits	Récoltes ou excédents	Dépenses ou déficits	Récoltes ou excédents	Dépenses ou déficits
Résultats reportés	32 832,48 €	16 077,71 €	16 077,71 €	16 077,71 €	32 832,48 €	32 832,48 €
Opérations de l'exercice	47 270,00 €	41 168,78 €	940 202,81 €	877 602,17 €	981 671,59 €	924 872,17 €
Résultats de clôture	37 927,70 €	78 972,35 €	78 972,35 €	-19 024,63 €		

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser  
budgétaire aux différents comptes  
roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre  
relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de  
3° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion